



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 16 août 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin juin 2022

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole de **juin 2022** se situent au même niveau que les trois derniers mois. Leur progression, **sur le premier semestre** comparativement aux six premiers mois de l'année 2021 **comme sur douze mois glissants**, est identique à **2,9 %**. Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.) contribuent pour 1,1 point à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de **- 3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint **- 0,5 %** en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@cmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@cmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **six premiers mois** de l'année 2022 augmente de **4,6 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette forte croissance de la patientèle, marquée surtout chez les plus jeunes, ralentit néanmoins de mois en mois et résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont fait vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant le début d'année 2022, alors qu'elles n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Une croissance des soins de ville portée par les salariés agricoles

À fin **juin 2022**, la croissance des remboursements de **soins de ville** par rapport aux mêmes mois de 2021 concerne uniquement le régime des **salariés agricoles (6,4 %)**, tandis que les remboursements sont en baisse chez les **non-salariés (-0,8 %)**. Ce différentiel de croissance, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Honoraires médicaux : effets de l'avenant 9 de la convention médicale

La baisse des remboursements des honoraires de **généralistes** s'atténue (-8,2 % après -8,9 % à fin mai), en lien avec la mise en œuvre de l'avenant 9 de la convention médicale à partir d'avril 2022. Cela concerne à la fois les remboursements de consultations, ainsi que ceux de visites, portés par l'extension du périmètre des visites longues. Concernant les honoraires des **spécialistes**, si les remboursements de juin se situent en retrait par rapport au pic exceptionnel de mai, ils restent néanmoins sensiblement au-dessus des mois antérieurs. Sur six mois, ils renouent avec la croissance avec +0,1 %. Au-delà d'oscillations d'un mois sur l'autre, les remboursements de **soins dentaires** restent sur une trajectoire globale relativement plate ; leur évolution sur six mois s'établit à +0,5 %.

Soins des auxiliaires médicaux : légère reprise des remboursements

Pour les soins de **masso-kinésithérapie**, également en dents de scie sur les derniers mois, la trajectoire des remboursements s'infléchit néanmoins légèrement vers une reprise ; la diminution des remboursements sur six mois atteint -1,3 %. S'agissant des **soins infirmiers**, les remboursements de juin confirment la reprise esquissée le mois précédent, leur baisse sur six mois s'adoucit sensiblement à -0,4 %. L'impact des actes liés à la Covid reste conséquent (+1,9 point).

Remboursements de biologie : recul du nombre de tests Covid

Les montants remboursés au titre d'**analyses médicales en laboratoires** désenflent progressivement. Les montants liés aux tests RT-PCR, bien que toujours importants, s'avèrent moins élevés qu'à la même période de 2021.

Des transports sanitaires en ralentissement

Concernant les **transports de patients**, le ralentissement des remboursements (+5,5% après +5,8 % à fin mai) est imputable aux seuls transports sanitaires, tandis que les transports non-sanitaires demeurent dynamiques.

Des indemnités journalières maladie toujours majorées

En hausse de 12,8 % à fin juin, les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** restent sur un niveau nettement supérieur à ceux atteints en 2021. L'impact des IJ dérogatoires Covid est estimé à 8,6 points. Quant aux IJ ATMP, oscillants sur les derniers mois, le recul des versements se réduit en juin à -0,5 %.



Des remboursements pharmaceutiques en ralentissement

Même s'ils restent hauts, les remboursements de **pharmacie de ville** continuent de ralentir, conduisant à une croissance de **13,3 %** sur six mois dont 4,9 points sont imputables aux seules prestations liées à la Covid-19 (essentiellement des tests). En dents de scie sur les mois précédents, les remboursements de **médicaments rétrocedés** s'établissent à un niveau intermédiaire en juin ; ils portent l'évolution sur six mois à - 14,7 %.

Des dispositifs médicaux en léger retrait

Les remboursements de **dispositifs médicaux** de juin sont légèrement inférieurs à ceux des deux derniers mois, portant l'évolution depuis le début de l'année à - 1,2 %.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juin 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,9%	-0,4%	+6,2%	+7,1%	+2,9%	-0,8%	+6,4%	+10,7%
Soins de ville hors produits de santé	+0,3%	-3,2%	+3,4%	+8,1%	+0,2%	-3,7%	+3,7%	+12,1%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-1,1%	-3,5%	+1,0%	+7,4%	-2,2%	-4,6%	-0,1%	+18,3%
- Médecins généralistes	-4,5%	-9,5%	+0,4%	+2,3%	-8,2%	-13,5%	-2,9%	+9,0%
- Médecins spécialistes	+0,5%	-0,9%	+1,7%	+6,2%	+0,1%	-1,2%	+1,2%	+17,1%
- Dentistes	-0,7%	-0,5%	-0,8%	+22,8%	+0,5%	+1,8%	-0,4%	+46,2%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,2%	-3,4%	+2,9%	+7,2%	-0,7%	-3,0%	+3,6%	+11,5%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-1,6%	-3,2%	+0,6%	+13,6%	-1,3%	-3,2%	+1,0%	+33,4%
- Infirmiers	-1,1%	-3,5%	+4,3%	+4,9%	-0,4%	-3,1%	+5,3%	+5,0%
Laboratoires	-11,3%	-14,2%	-8,9%	+59,7%	-13,5%	-15,8%	-11,6%	+69,3%
Frais de transports	+9,5%	+6,1%	+14,0%	+2,2%	+5,5%	+1,8%	+10,1%	+14,3%
Indemnités journalières (IJ) :	+4,6%	-3,8%	+6,2%	-0,2%	+7,8%	-0,4%	+9,4%	-8,4%
- IJ maladie	+6,9%	-3,0%	+8,9%	-2,9%	+12,8%	+2,7%	+14,7%	-15,4%
- IJ ATMP	+0,6%	-5,1%	+1,8%	+4,8%	-0,5%	-5,3%	+0,5%	+6,2%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+7,8%	+4,1%	+12,2%	+5,3%	+7,7%	+3,9%	+12,1%	+8,3%
Médicaments :	+10,4%	+6,3%	+15,1%	+5,5%	+10,8%	+6,6%	+15,4%	+7,8%
- Médicaments délivrés en ville	+12,2%	+8,4%	+16,6%	+5,2%	+13,3%	+9,8%	+17,4%	+7,2%
- Médicaments rétrocedés	-7,6%	-16,7%	+1,6%	+8,5%	-14,7%	-26,3%	-2,9%	+13,2%
LPP	+0,3%	-1,6%	+2,9%	+4,8%	-1,2%	-3,2%	+1,4%	+9,9%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-juin-2022-note/>